République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2023-21
du 25 Septembre 2023

Madame la Maire,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020 et 26 février 2021, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 25 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De missionner PIERRE CHATAIN CONSEILS pour la mise en conformité initiale des données de la collectivité, moyennant un coût de 1950 € HT, puis le suivi réglementaire et sa mise en oeuvre, facturés 900 € HT/an. Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 25 septembre 2023.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Affichée le : 28 SEP. 2023
Notifiée le : 28 SEP. 2023
Transmise en Préfecture le : 28 SEP. 2023